

Ordre des Experts-Comptables de Lorraine
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
près la Cour d'Appel de Metz

b2a audit et conseil

expertise comptable – commissariat aux comptes – audit et conseil

Stéphane GOULLET
Dominique PETTE
Véronique SCHNEIDER-SIMONIN

Experts-Comptables et
Commissaires aux Comptes associés

**Association Ecole des Parents
et des Educateurs de Moselle**

1 rue du Coëtlosquet
57000 METZ

////////////////////////////////////

rapports
du commissaire aux comptes
au 31 décembre 2018

Sommaire

■ **rapport sur les comptes annuels**

- bilan
- compte de résultat
- annexes

■ **rapport spécial sur les conventions réglementées**

ECOLE DES PARENTS ET
DES EDUCATEURS

Exercice clos le
31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**ECOLE DES PARENTS ET
DES EDUCATEURS**

Exercice clos le
31 décembre 2018

Vérification du rapport financier

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS

Exercice clos le
31 décembre 2018

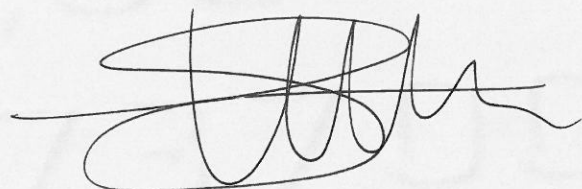
falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montigny-lès-Metz, le 29 avril 2019

La société de Commissariat aux Comptes
SARL b2a audit et conseil :

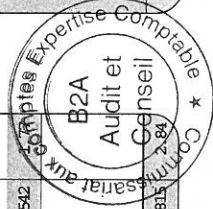
Véronique SCHNEIDER-SIMONIN
Cogérante



BILAN ACTIF

	Exercice N 31/12/2018 - 12		Exercice N-1 31/12/2017 - 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	241 514	225 404	16 110	7 552	8 558	113.32
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	52 094		52 094	51 379	715	1.39
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 831		1 831	1 831		
Total I	295 439	225 404	70 035	60 762	9 273	15.26
Comptes de liaison						
Total II						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Créances usagers et comptes rattachés	187 587		187 587	182 437	5 150	2.82
Autres créances	123 569		123 569	40 360	83 209	206.17
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie	407 620		407 620	478 794	-71 174	-14.87
Disponibilités	1 376		1 376	6 020	-4 644	-77.14
Charges constatées d'avance (3)						
Total III	720 152		720 152	707 610	12 542	2.84
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
Total IV						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 015 591	225 404	790 187	768 372	21 815	2.84

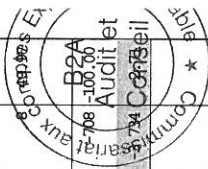
(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

	Exercice N 31/12/2018 - 12		Exercice N-1 31/12/2017 - 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	Euros	%
PASSIF						
FONDS						
FONDS ASSOCIATIFS						
Fonds propres						
Fonds associatifs sans droit de reprise						
Ecart de réévaluation						
Réserves :						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports						
Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financiers						
Ecart de réévaluation						
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
Provisions réglementées						
Droit des propriétaires						
Total I						
Comptes de liaison						
Total II						
FONDS DÉDIÉS						
Provisions pour risques						
Provisions pour charges						
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III						
Emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
Emprunts et dettes financières divers						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
Dettes fiscales et sociales						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes						
Instruments de trésorerie						
Produits constatés d'avance						
Total IV						
Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)						
Comptes de Régularisation						
Comptes de Régularisation						
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
Emprunts et dettes financières divers						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
Dettes fiscales et sociales						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes						
Instruments de trésorerie						
Produits constatés d'avance						
Total IV						
Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)						

(1) Dont à plus d'un an
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



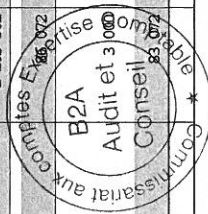
COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	753 242	665 260	87 982	13.23
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	325 951	323 382	2 569	0.79
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	54 324	95 164	-40 840	-42.92
Collectes				
Cotisations				
Autres produits				
Total I	1 133 516	1 083 805	49 711	4.59
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	333 966	364 645	-30 679	-8.41
Impôts, taxes et versements assimilés	36 862	29 950	6 912	23.08
Salaires et traitements	478 985	464 733	14 252	3.07
Charges sociales	235 976	195 771	40 205	20.54
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 553	4 342	210	4.84
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
Total II	1 090 342	1 056 133	34 209	3.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	43 175	127 672	-84 497	-66.22
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations		605	-605	-100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3 712	3 128	584	18.65
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 712	3 734	-22	-0.59
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	3 712	3 734	-22	-0.59
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	46 886	21 376	25 510	119.34
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 100	6 297	-5 197	-82.53
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	51 045		51 045	
Total VII	52 145	6 297	45 848	728.11
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	11 617	7 570	4 047	53.45
Total VIII	11 617	7 570	4 047	53.45
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	40 528	-1 273	41 801	N8
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 342	1 181	161	13.63
Total des produits (I+II+III+V+VII)	1 189 373	1 093 836	95 537	8.73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 103 301	1 074 914	28 387	2.64
Solde intermédiaire	86 072	18 922	67 150	354.88
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	86 072	18 922	67 150	354.88



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 790 187.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 133 516.35 Euros et dégageant un excédent de 83 072.35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

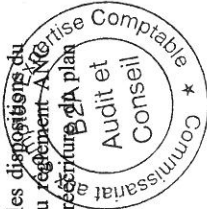
- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	84 084		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	144 319		13 111
TOTAL	228 403		13 111
Autres participations	51 379		715
Prêts, autres immobilisations financières	1 831		
TOTAL	53 210		715
TOTAL GENERAL	281 613		13 826

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			84 084	84 084
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			157 430	157 430
TOTAL			241 514	241 514
Autres participations			52 094	52 094
Prêts, autres immobilisations financières			1 831	1 831
TOTAL			53 925	53 925
TOTAL GENERAL			295 439	295 439

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	140 302	2 429		142 732
Emballages récupérables et divers	80 549	2 124		82 672
TOTAL	220 851	4 553		225 404
TOTAL GENERAL	220 851	4 553		225 404

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Matériel de bureau informatique mobilier	2 429			Reprises
Emballages récupérables et divers	2 124			
TOTAL	4 553			
TOTAL GENERAL	4 553			



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

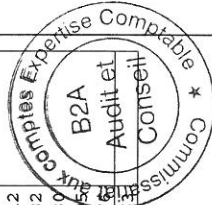
Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	460 220		18 922		479 142
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 922	-18 922	83 072	-0	83 072
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	479 142	-18 922	101 994	-0	562 214

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	151 277		60 523		90 754
TOTAL	151 277		60 523		90 754
TOTAL GENERAL	151 277		60 523		90 754
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles			9 478		
			51 045		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 831	1 831	
Autres créances clients	187 587	187 587	
Personnel et comptes rattachés	16 912	16 912	
Impôts sur les bénéfices	38 482	38 482	
Divers état et autres collectivités publiques	62 880	62 880	
Débiteurs divers	5 295	5 295	
Charges constatées d'avance	1 376	1 376	
TOTAL	314 363	314 363	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 920	9 920		
Personnel et comptes rattachés	35 865	35 865		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 717	79 717		
Autres impôts taxes et assimilés	8 692	8 692		
Autres dettes	25	25		
TOTAL	134 219	134 219		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

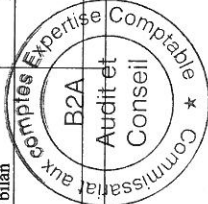
Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	750
Autres créances	85 087
Disponibilités	7 640
Total	93 477



ANNEXE

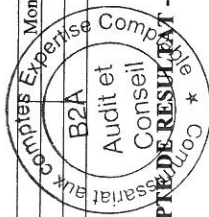
Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 920
Dettes fiscales et sociales	75 112
Total	85 032

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 376
Total	1 376



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Le total des rémunérations des 3 salaires les plus élevés est de : 145 264 euros.

Effectif moyen

L'effectif moyen est de 12 employés temps plein.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des indemnités de fin de carrière, charges comprises a été estimé au 31/12/2018 à : 66 174 euros.

Le montant externalisé auprès d'AXA et non utilisé s'élève à 15.420 euros.

Une provision pour charges figure dans les comptes pour un montant de 50.754 euros.

ECOLE DES PARENTS
ET DES EDUCATEURS

Exercice clos le
31 décembre 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Montigny-lès-Metz, le 29 avril 2019

La société de Commissariat aux Comptes
b2a audit et conseil :

Véronique SCHNEIDER-SIMONIN
Cogérante

